



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 06/2024
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 23

Date de convocation du Comité : 29 février 2024

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	BOYER CORCUFF Marie Laure	SIAH Corbières Maritimes	
	RIVIERE Marilyse	SBV Orbieu Jourres	
Messieurs	DEMANGEOT François	SMAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SMAH Fresquel	
	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	CASATO Didier	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	HERNANDEZ André	SBV Orbieu Jourres	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	GINIES Alain	Conseil Départemental 11	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes		
TITULAIRES REPRESENTES :			
	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	CHALAVOUX Joelle
	BELART Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	VERGE Jean Luc (SMAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques

M. Christian ARAGOU a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION « DEMAIN DEUX BERGES »

Le Président informe que l'association « Demain deux berges » a pour objectif de favoriser les échanges et améliorer les pratiques et les connaissances des gestionnaires des milieux aquatiques, de renforcer les échanges professionnels.

L'association Demain Deux Berges a pour objectif de renforcer les échanges professionnels et la communication entre les acteurs de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

L'association s'inscrit dans un partenariat interrégional de réseaux d'acteurs de terrain et de gestionnaires de milieux aquatiques.

Elle est également conventionnée avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le but de promouvoir les politiques publiques de gestion des milieux aquatiques et de favoriser conjointement la mutualisation et l'échange d'expérience.

Le coût annuel de l'adhésion est de 500 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

APPROUVE la convention d'adhésion à l'association « Demain deux berges »

APPROUVE l'inscription des crédits nécessaires au Budget Principal

AUTORISE le Président à signer cette convention

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr